

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et
du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique

COMMUNE DE POUILLE-LES-COTEAUX

Par arrêté préfectoral en date du 17 février 2017, une consultation du public est prévue à la mairie de POUILLE-LES-COTEAUX, pendant une période de quatre semaines du 15 mars 2017 au 12 avril 2017 inclus, portant sur la demande présentée par le GAEC DES POUNAIRES et Madame Annie PELLERIN pour l'enregistrement d'un élevage de 200 vaches laitières, situé à POUILLE-LES-COTEAUX, « La Haute Pounaire ».

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du 27 février 2017, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de POUILLE-LES-COTEAUX, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de POUILLE-LES-COTEAUX, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L 521-7 ou un arrêté préfectoral de refus.